

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 JUIN 1869.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. HYMANS.

I

Demande du sieur Alexandre-Charles-Louis Kurtz.

MESSIEURS,

Le sieur Kurtz, propriétaire à Bruxelles, est né à Varsovie, le 1^{er} janvier 1814. Après avoir occupé dans son pays de hautes fonctions, dont il a obtenu, sur sa demande, démission très-honorable, il est venu s'établir en Belgique, en 1865. Depuis cette époque, il n'a cessé de résider dans notre pays. Il jouit d'une fortune indépendante; les rapports des autorités consultées lui sont favorables et il promet d'acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement. Nous avons l'honneur de vous proposer de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,
LOUIS HYMANS.

Le Président,
H. DE BROUCKERE.

II

Demande du sieur Nicolas Plein.

MESSIEURS,

Le sieur Nicolas Plein, géomètre à Saventhem, est né à Bollendorf (Prusse), le 25 janvier 1832, et habite la Belgique depuis 1861. Les autorités de la pro-

vince d'Anvers et du Brabant, où il a successivement résidé, fournissent sur son compte les renseignements les plus favorables. Il produit en outre des certificats de moralité émanant des autorités de son pays d'origine. Il a demandé une première fois la naturalisation en 1864, mais elle n'a pu lui être accordée, la durée de la résidence en Belgique n'étant pas assez longue, conformément à la loi. Il se trouve aujourd'hui dans les conditions requises pour l'obtenir et s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement. Nous vous proposons de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,

LOUIS. HYMANS.

Le Président,

H. DE BROUCKERE.
